



Lettre ouverte à Monsieur Gabriel ATTAL, Premier ministre : Les parents d'élèves mahorais attendent des actes réels forts en matière d'éducation !

Monsieur le Premier ministre,

Depuis des années, et encore plus ces derniers mois, les parents d'élèves mahorais n'ont eu de cesse de vous alerter sur la situation de leur territoire et plus particulièrement des écoles mahoraises : bâti scolaire ; risques sanitaires ; accueil des élèves ; insécurité...etc.

Ce que craignaient nos collègues de la FCPE Mayotte, a fini par arriver. La situation sociale actuelle n'est que le reflet des problématiques remontées du terrain depuis plusieurs mois. Aujourd'hui le point de bascule est atteint. Les écoles mahoraises fermées depuis plusieurs semaines, laissent nos compatriotes dans un tel désarroi, que la pression sociale ne fait qu'augmenter. Pourtant la situation aurait pu être évitée si elle avait été prise en considération bien plus en amont. Elle aurait permis que les élèves mahorais puissent continuer leur scolarité dans les meilleures conditions.

Pire la situation sécuritaire des élèves mahorais est aujourd'hui compromise et de nombreuses familles mahoraises doivent faire face à une escalade de la violence déjà très présente sur l'île avant cette crise, allant pour certains jusqu'à risquer leur vie quotidiennement.

Nous, représentants de parents d'élèves FCPE de l'Hexagone et des DROMS, nous sommes solidaires de la situation de nos compatriotes mahorais. Nous ne pouvons continuer à nous taire face à ce désastre annoncé. Nous vous sollicitons et exigeons des actes forts en matière d'éducation. D'autant que nous nous inquiétons aussi des répercussions que cette crise pourra avoir sur les territoires avoisinants comme l'île de la Réunion, territoire ultramarin français aussi.

Monsieur le Premier ministre, les écoles mahoraises font parties intégrantes de la République et à ce titre, méritent la même attention que les établissements scolaires de l'Hexagone. Les mesures envisagées ou le déploiement d'un contingent ne sont pas des solutions à une situation éducative catastrophique.

La FCPE s'oppose et s'opposera toujours à des mesures qui sont contraires aux principes républicains et à ses valeurs.



Les écoles mahoraises manquent foncièrement de construction, de mesures sanitaires, de personnel éducatif et non répressif, d'infrastructures adaptées pour le transport des élèves, le bien-être qu'il faut pour une meilleure réussite due à tout enfant de notre nation...etc.

Nous vous demandons qu'une délégation de nos compatriotes mahorais, représentants FCPE de Mayotte, soit reçue par vos ministères (ministères de l'éducation nationale, de l'intérieur et des Outre-mer) afin de faire le point sur les besoins et que des mesures à moyen et long terme soient discutées.

Mayotte, territoire ultramarin français, ne peut représenter une exception au sein d'une république française indivisible et unie.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Signataires :

FCPE de l'Ain (01) – FCPE de l'Aisne (02) – FCPE de l'Allier (03) – FCPE des Alpes de Haute Provence (04) – FCPE des Alpes Maritimes (06) – FCPE de l'Ardèche (07) – FCPE de l'Ariège (09) – FCPE de l'Aude (11) – FCPE des Bouches du Rhône (13) – FCPE du Calvados (14) – FCPE du Cantal (15) – FCPE de Charente (16) – FCPE de Charente Maritime (17) – FCPE de la Corrèze (19) – FCPE de Corse du Sud (2A) – FCPE de la Drôme (26) – FCPE d'Eure et Loir (28) – FCPE du Finistère (29) – FCPE du Gard (30) – FCPE de Haute Garonne (31) – FCPE du Gers (32) – FCPE de la Gironde (33) – FCPE de l'Hérault (34) – FCPE d'Ile et Vilaine (35) – FCPE d'Indre et Loire (37) – FCPE des Landes (40) – FCPE du Lot (46) – FCPE de Maine et Loire (49) – FCPE de Meurthe et Moselle (54) – FCPE du Morbihan (56) – FCPE de la Moselle (57) – FCPE de la Nièvre (58) – FCPE des Pyrénées Atlantiques (64) – FCPE des Hautes Pyrénées (65) – FCPE du Rhône (69) – FCPE de Saône et Loire (71) – FCPE de la Sarthe (72) – FCPE de Paris (75) – FCPE de Seine Maritime (76) – FCPE de Seine et Marne (77) – FCPE de la Somme (80) – FCPE du Tarn (81) – FCPE du Tarn et Garonne (82) – FCPE du Var (83) – FCPE de la Vienne (86) – FCPE de la Haute Vienne (87) – FCPE des Vosges (88) – FCPE de l'Essonne (91) – FCPE de Seine Saint Denis (93) – FCPE du Val-de-Marne (94) – FCPE du Val d'Oise (95) – FCPE de la Guadeloupe (971) – FCPE de la Martinique (972) – FCPE de l'Ile de la Réunion (974) – FCPE de Mayotte (976).